



AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné que le Conseil municipal aura à statuer, lors de l'assemblée qui se tiendra le 14 août 2017 à 19 h 30, au 24, rue Pied-des-Pentes à Lac-Delage, sur la demande de dérogation mineure # DM2017-03

1. La demande de dérogation mineure # DM2017-03 vise la correction de la largeur de la cour latérale des lots 5 566 538 à 5 566 556 autorisée à la dérogation DM2014-04 par la résolution 2014-081 pour permettre une épaisseur du revêtement à 0,15 mètres à chacun des lots visés. Il s'agit d'une correction nécessaire suite à une erreur de l'inspecteur en bâtiment. Les lots qui avaient une largeur de cour latérale à 3.2 mètres seront à 3.05 mètres, ceux qui avaient une largeur de cour latérale à 3.3 mètres seront à 3.15 mètres et le lot 5 566 545 aura une largeur de cour latérale de 3.95 mètres.

Cette demande de dérogation mineure vise les normes d'implantation du bâtiment et est situé dans la zone 18-HB.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette assemblée.

Donné à Lac-Delage, ce 18^e jour de juillet 2017

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Desmeules, directrice générale par intérim de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité le 18 juillet 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 juillet 2017.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale